



AMCO2991 Faisabilité et incidence des projets de développement territorial

[30h] 3 crédits

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

Enseignant(s): Dominique Peeters

Langue d'enseignement : français

Niveau : Deuxième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Apprendre à conduire une évaluation de projet par l'analyse avantages-coûts, y compris l'impact du projet sur l'environnement au sens large, en vue d'une prise de décision.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

- 1) Les principes économiques de base de l'évaluation et les étapes du processus. Les types de projets et leurs objectifs.
- 2) Les modalités d'évaluation des avantages procurés par le projet et des ressources qu'il utilise. Les expressions du bilan en termes d'avantage net et de bien-être. La dépendance de l'évaluation vis-à-vis du point de vue adopté.
- 3) L'évaluation de l'impact d'un projet sur son environnement au sens large : analyse critique des méthodes d'évaluation. Prise en compte des effets difficilement mesurables.
- 4) Principes généraux des critères d'évaluation. Le concept d'actualisation et sa mise en oeuvre pratique.
- 5) Présentation et discussion des principaux critères d'évaluation : l'avantage net, le rapport avantage/coût, le taux de rentabilité interne.
- 6) L'évaluation des projets face au risque et à l'incertitude de l'avenir : méthodes de prise en compte. Le projet et la distribution de ses avantages.

Résumé : Contenu et Méthodes

Des applications pratiques sont réalisées durant les 30 heures. Il s'agit d'études de cas : les étudiants évaluent les projets, comparent leurs variantes, et analysent leur sensibilité aux variations des paramètres. Les cas sont variés : projets de développement, d'aménagement, urbains ou ruraux ou régionaux, etc...

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Le cours s'appuie sur les 1ère et 2ème parties du manuel : H.Zoller, H.Beguïn, 1992, "Aide à la décision : l'évaluation des projets d'aménagement", Paris, Economica.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

BIR23/5E	Troisième année du programme conduisant au grade de bio-ingénieur : sciences et technologie de l'environnement (Aménagement du territoire)	(3 crédits)	
GC22	Deuxième année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil des constructions	(3 crédits)	Obligatoire
GEOG22	Deuxième licence en sciences géographiques	(3 crédits)	
INCH22	Deuxième année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil chimiste	(3 crédits)	